



MÉDIATHÈQUE L'ÉCUME DES JOURS DE CAPBRETON – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANNEXE N°1 : CHARTE D'UTILISATION DES RESSOURCES NUMÉRIQUES

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Dans le respect de ses missions de service public, la médiathèque municipale L'Écume des jours met à disposition du public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication afin de compléter les ressources documentaires disponibles et de permettre au plus grand nombre de s'approprier et de maîtriser ces technologies.

La présente charte a pour but d'informer et de responsabiliser les utilisateurs souhaitant bénéficier des ressources mises à disposition par la médiathèque municipale L'Écume des jours : accès à Internet, connexion en WIFI...

Ce document est disponible sur le site de la ville de Capbreton (www.capbreton.fr). Il est remis à toute personne à son inscription. Il est affiché et disponible à l'accueil de la médiathèque.

La médiathèque municipale L'Écume des jours se réserve le droit de retirer la carte d'adhérent ou d'interdire l'utilisation des ressources multimédia à toute personne ne respectant pas cette charte.

II - CONDITIONS D'ACCÈS ET USAGES

Accès à Internet postes fixes et tablettes

La médiathèque municipale L'Écume des jours met à disposition un accès libre et gratuit à Internet (sous conditions d'inscription nominative) et sur présentation d'une pièce d'identité aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

La consultation d'Internet est libre et gratuite, à partir des deux postes informatiques installés à l'accueil et des tablettes sans obligation d'abonnement.

Les mineurs entre 12 et 15 ans devront fournir une autorisation parentale leur donnant le droit de consulter Internet en autonomie. Les jeunes de - de 12 ans devront être impérativement accompagnés d'un adulte.

Aucune réservation n'est nécessaire. L'accès aux postes se fait dans la limite des places disponibles.

Chaque poste est prévu pour une personne (deux personnes maximum).

La durée de la connexion peut être limitée (2h maximum) afin de permettre un accès équitable à l'ensemble des utilisateurs.

L'usage de clés USB et de disques durs est autorisé. La non-reconnaissance par les ordinateurs mis à disposition ou le dysfonctionnement de ces clés ou disques durs ne peuvent être imputables à la médiathèque.

Le port du casque ou d'oreillettes est obligatoire pour la consultation de documents sonores afin d'assurer un usage silencieux des postes et tablettes.

L'installation et l'utilisation d'autres logiciels et la modification de la configuration des postes et des tablettes sont interdites.

Il est demandé à l'utilisateur de prendre soin du matériel informatique. Si une anomalie est constatée, l'utilisateur doit avertir le personnel de la médiathèque.



L'utilisateur souhaitant enregistrer des données sur l'ordinateur ou tablette mis à disposition ne peut le faire que pour la durée de sa session, toutes données devant être supprimées à la fermeture de celle-ci. Une information de la CNIL pour utiliser un ordinateur public en toute sécurité est à la disposition du public

La navigation sur Internet est libre mais doit se faire dans le respect de la législation en vigueur (voir paragraphe V ci-dessous). Sont interdits la consultation des sites pédopornographiques, terroristes, faisant l'apologie de la violence, du racisme, de la xénophobie ou de pratiques illégales ainsi que la consultation des sites de nature à porter préjudice à un tiers. L'utilisation des services Internet est donc laissée sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom.

La médiathèque prévient ses usagers que les informations disponibles sur Internet peuvent être de nature choquante. Elle ne saurait être tenue pour responsable du contenu des sites et services consultés et de l'accès à ces contenus par des personnes mineures et majeures.

L'utilisateur doit veiller aux contenus visibles sur son écran pour ne pas heurter la sensibilité du public fréquentant la médiathèque. En ce sens le personnel de la médiathèque est habilité à vérifier le respect des règles de consultation par un contrôle visuel en direct. Il est habilité et autorisé en fonction de ses constatations qui relèvent de son appréciation discrétionnaire à intervenir auprès de l'utilisateur conformément à l'article ci-dessous.

La consultation de sites contraires aux missions de service public, dans les établissements accueillant du public, n'est pas admise.

La réalisation de transactions financières ou commerciales est placée sous la responsabilité des utilisateurs et ne saurait engager la responsabilité de la ville.

La médiathèque ne pourra être mise en cause en cas de délit d'un de ses utilisateurs.

Le réseau informatique de la médiathèque municipale L'Écume des jours ne saurait être tenu pour responsable de la qualité de l'information trouvée sur Internet, ni des perturbations du réseau (déconnexions, lenteur, etc.).

Connexion au WIFI

Le WIFI est accessible gratuitement à partir de votre ordinateur, de votre tablette, de votre téléphone portable et des tablettes mises à disposition. Il est accessible à tous les usagers de la médiathèque qu'ils soient adhérents ou simples visiteurs, à partir de 16 ans. Les mineurs entre 12 et 15 ans devront fournir une autorisation parentale leur donnant le droit de consulter Internet en autonomie. Les jeunes de - de 12 ans devront être impérativement accompagnés d'un adulte.

Pour y accéder, adressez-vous à l'accueil pour obtenir un code d'1 heure ou de 2 heures. Celui-ci vous sera remis sur simple présentation d'une pièce d'identité attestant de votre âge.

Pour se connecter, il suffit d'activer la connexion WIFI et de sélectionner le réseau MEDIATHEQUE PUBLIC dans la liste des réseaux sans fil disponibles. Une fois connecté, tapez le code remis par le personnel.

L'utilisateur doit être autonome dans la configuration de la connexion de sa machine.



Le matériel utilisé reste sous l'entière responsabilité de son propriétaire.

Le matériel personnel peut être raccordé à l'alimentation électrique en respectant les règles de sécurité.

Le port d'un casque ou d'une oreillette (fourni ou non fourni) est obligatoire pour la consultation de documents sonores afin d'assurer un usage silencieux de son matériel.

L'utilisateur doit observer les mêmes règles de prudence que s'il se connectait par le biais d'ordinateurs et tablettes de la médiathèque et sa navigation est soumise à la réglementation rappelée aux paragraphes IV ET V de ce règlement.

III - IMPRESSIONS ET PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS

Les impressions sur support papier et les photocopies sont au format A4, en noir et blanc ou en couleur et payantes. Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal. Les utilisateurs accédant à Internet via le WIFI n'ont pas accès au réseau de l'imprimante.

IV - APPLICATIONS ET SANCTIONS

La présente charte est soumise à acceptation pour toute utilisation des postes informatiques, tablettes et connexion en WIFI. Le personnel de la médiathèque est chargé, sous la responsabilité de la directrice, de l'application des présentes dispositions réglementaires. Il est habilité à effectuer tous contrôles ou vérifications nécessaires.

Le personnel de la médiathèque est habilité à vérifier le respect des règles de consultation par un contrôle visuel en direct. En cas d'usage qui ne conviendrait pas à un lieu public ou de non-respect de la charte, il sera demandé à l'utilisateur d'arrêter sa connexion immédiatement et de libérer le poste concerné.

Le non-respect des règles peut entraîner la suspension ou la suppression du droit d'utilisation des ressources informatiques ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la médiathèque, décision prononcée par l'autorité territoriale.

Conformément à la loi anti-terroriste n°2006-64 du 23 janvier 2006, la médiathèque conserve les données techniques de connexion durant un an. Ces données peuvent être transmises sur demande des autorités judiciaires aux services de police et de gendarmerie.

La ville de Capbreton peut dénoncer aux autorités compétentes toute consultation illicite d'après les articles 227-23 et 227-24 du Code Pénal.

V - RAPPEL DES RÈGLES APPLICABLES À L'INTERNET

L'utilisation d'un système informatique, quel qu'il soit, est soumise au respect d'un certain nombre de textes de lois. Leur non-respect est passible de sanctions pénales (amendes et emprisonnement). Pour information et de manière synthétique, ces textes concernent :

- la protection des mineurs : la médiathèque étant ouverte à tous, il est interdit de consulter des sites à caractère violent, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine susceptibles d'être vus ou perçus par un mineur. A fortiori, la consultation de sites de ce type mettant en scène des mineurs est également sanctionnée pénalement (articles 227-23 et 227-24 du Code pénal).
- la fraude informatique : conformément à la loi du 5 janvier 1988, « Le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un système... le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système... le fait d'introduire, de supprimer ou de modifier



frauduleusement les données qu'il contient » sont considérés comme des délits.

« La tentative des délits est punie des mêmes peines ». (articles 323-1 à 7 du Code pénal).

- le droit des auteurs : le code de la propriété intellectuelle sanctionne la contrefaçon et d'une manière générale toute atteinte aux droits des auteurs. Toute réutilisation de données comportant des oeuvres littéraires et artistiques notamment est illicite sans le consentement expresse des auteurs ou des ayants droit. (articles L 122-2, L 122-3 et 335-3 du Code de la propriété intellectuelle).

- la lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité : conformément à la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006, la médiathèque conserve les données de connexion pendant une durée 12 mois (décret 2006-358). Cette loi est renforcée par la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 dite d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure.

S'appliquent également les dispositions relatives à la diffusion de contenus notamment à caractère raciste, antisémite ou diffamatoire (articles 24, 26 bis et 29 de la loi du 29 juillet 1881) ou attentatoires à la vie privée (article 9 du Code civil et 226-1 du Code pénal) ou au secret des correspondances privées (article 226-15 du Code pénal).

Cette liste n'a pas vocation à être exhaustive et l'utilisateur doit être conscient du cadre législatif en vigueur au moment où il utilise les ressources informatiques mises à disposition par la médiathèque.

Le contenu de ce règlement est susceptible de mises à jour ultérieures.